

F-Fossoy: Délégation de service public, mediante arrendamiento con paquets concessivos optionnels, para la gestión y la distribución de agua potable

2012/S 56-091946

Département de publication: 2

Convention de délégation de service public

Annonce n° 12-49745

Section I: Autorité délégante et adresse

I.1) Nom et adresse:

Union des secteurs d'eau du sud de l'Aisne (USES), ferme du Rû Chailly, à l'attention de Mme Annie Chateau, 02650 Fossoy, FRANCE. Tél. 03-23-71-02-80. E-mail: annie.chateau@usesa.fr Télécopieur 03-23-71-56-31. Contact: M. le président - Jacques Larangot.

Adresse du profil d'acheteur: <http://usesa.e-marchespublics.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) Nature de l'autorité délégante: Établissement public territorial.

Section II: Objet de la délégation de service public

II.1) Intitulé de la délégation de service public: Délégation de service public, par voie d'affermage avec îlots concessifs optionnels, de la gestion et de la distribution de l'eau potable.

II.2) Texte en application duquel la convention est conclue: Délégation de service public passée conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 à L. 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

II.3) Objet de la délégation: Délégation de service public, par voie d'affermage avec îlots concessifs optionnels, de la gestion et de la distribution de l'eau potable.

Domaine de la délégation: eau potable.

Durée de la délégation: 0 an.

Autres précisions:

la durée maximale du marché est de 15 ans à compter de sa notification prévue au 1.3.2013.

Durée hors îlots concessifs: 12 ans

Durée avec îlots concessifs: 15 ans.

Lieu principal d'exécution de la délégation: territoire de l'Union des services d'eau du sud de l'Aisne.

Code NUTS FR.

II.4)Autres caractéristiques et informations sur la nature et l'objet de la

convention: Quantités, nature et étendue: à titre indicatif, les données caractéristiques du service sont les suivantes (rapport du délégataire 2010):

- 102 communes,
- 60 445 habitants (26 176 abonnés),

- 22 installations de production d'une capacité totale de 19 320 m³/j,

- 78 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 25 740 m³,
- 1 316 km de canalisations et de branchements.

Chiffres clés du service sur 2010:

- volume produit: 5 471 211 m³,

- volume mis en distribution: 5 300 113 m³.

II.5)Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics): 65111000, 41110000.

Section III: Conditions de participation

III.1)Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession: Pièces requises:

- la lettre de candidature établie sur papier à en-tête du candidat ou sur l'imprimé DC1,
- les éléments juridiques relatifs à la structure du candidat: forme juridique, date de création, extrait original du registre du commerce et des sociétés si la société est immatriculée,
- le pouvoir de la personne physique habilitée à engager le candidat,
- une déclaration sur l'honneur justifiant, en tant que de besoin, que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 43 et 44 du Code des marchés publics,

- une déclaration sur l'honneur précisant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L 8221-1 à 8221-2, L 8221-3 à L 8221-5, L 5221-8 à L 8251-1, L 8231-1 et L 8241-1 à L 8241-2 du code du travail,
- les attestations d'assurance de responsabilité civile et professionnelle délivrées par la compagnie d'assurance en cours de validité,
- en cas de redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- un extrait K-Bis ou un document équivalent,

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31.12.2011 conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 97-638 du 31.5.1997 et de l'arrêté modifié du 31.1.2003,
- toutes pièces produites par les candidats permettant d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue conformément au Code du travail et leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Les candidats renseignent ou reproduisent, en tant que de besoin, les indications des imprimés DC1, DC2, DC6 et Noti 2 en lieu et place des indications ci-dessus pour celles qui y figurent.

III.2)Capacité économique et financière: Références requises: les chiffres d'affaires globaux concernant les services et travaux, auxquels se réfère la présente consultation, réalisés au cours des 3 derniers exercices.

Niveau spécifique minimal exigé: aucun niveau minimal exigé.

III.3) Capacité technique et professionnelle: Références requises:

- références du candidat en matière de prestations effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé, de nature à établir sa capacité à assurer la bonne exécution de la présente délégation dans son ensemble,
- certificats de qualifications professionnelles,
- description détaillée du candidat et de ses moyens: humains (personnel, encadrement, etc.) pour chacune des 3 dernières années, matériels (immobilisation, processus de production, etc.) et de son organisation générale.

Les sociétés en cours de constitution ou nouvellement créées sont admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes. Les documents exigés ci-dessus devront alors émaner de leurs associés. Il est rappelé que les garanties professionnelles seront appréciées notamment en la personne des associés et au vu de leurs garanties professionnelles.

Niveau spécifique minimal exigé: aucun niveau minimal exigé.

Section IV: Procédure

IV.1) Numéro de référence attribué au dossier par l'autorité: 2012 USESA 03.

IV.2) Modalités de présentation des candidatures: Les candidats doivent faire parvenir leur candidature en 3 exemplaires, par tout moyen permettant de donner date certaine à sa réception, sous enveloppe extérieure cachetée contenant une enveloppe intérieure cachetée dans laquelle figurera le dossier complet de candidature. L'enveloppe intérieure portera les coordonnées du candidat et l'objet de la candidature; l'enveloppe extérieure portera la référence de la présente consultation et la mention «Ne pas ouvrir». Le cachet du candidat ne doit pas être apposé sur l'enveloppe extérieure. Les candidatures devront être remises à l'adresse suivante: Union des services d'eau du sud de l'Aisne, ferme du Rû Chailly, 02650 Fossoy, FRANCE. Téléphone: 03 23 71 02 80. Télécopieur: 03 23 71 56 31. Horaires d'ouverture du bureau 9:00-12:00, 14:00-17:00, du lundi au vendredi.

Adresse à laquelle les candidatures doivent être envoyées: USESA, ferme du Rû Chailly, 02650 Fossoy, FRANCE. E-mail: annie.chateau@usesa.fr Tél. 03-23-71-02-80. Télécopieur 03-23-71-56-31. URL: <http://usesa.e-marchespublics.com>

IV.3) Condition de délai: Date limite de réception des candidatures: 21.5.2012 (12:00).

IV.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) pour les candidatures: Français.

IV.5) Critères de sélection des offres: * Critères de sélection des candidatures: la liste des candidats admis à présenter une offre est arrêtée par la commission de délégation de service public prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, après examen du pli contenant la candidature au vu de leurs garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

* Critères de sélection des offres: l'analyse des offres sera fondée sur les critères suivants:

- la qualité et l'efficacité du service proposé, les garanties prises pour assurer sa continuité et la qualité du service, ainsi que l'égalité de traitement des usagers appréciées notamment par l'examen des moyens que le candidat envisage de mettre en œuvre,
- la cohérence entre le bilan prévisionnel d'exploitation et les prestations à fournir pour assurer la continuité et la qualité du service,
- la qualité des propositions, l'économie des propositions pour les usagers et pour la collectivité,

-
- le tarif de l'eau,
 - les propositions en matière de renouvellement programmé et non programmé,
 - les prix des bordereaux des prix relatifs aux travaux assurés par le délégataire.

Section V: Renseignements complémentaires

V.1) La convention s'inscrit dans un projet ou un programme financé par des fonds de l'Union européenne: Non.

V.2) Autres informations: * Caractéristiques techniques: le délégataire assurera la gestion et de la distribution de l'eau potable. À titre non exhaustif, ses principales missions seront les suivantes:

- 1) prise en charge de l'ensemble des installations existantes constituant le patrimoine initial du service,
- 2) exploitation, à ses risques et périls, du service public de distribution de l'eau potable et notamment:
 - a) garantir la continuité du service public, c'est-à-dire la sécurité d'approvisionnement en eau;
 - b) la production comprenant l'exhaure et le traitement de l'eau;
 - c) assurer la qualité sanitaire de l'eau;
 - d) contribuer à la protection de la ressource;
 - e) l'élévation de l'eau jusqu'aux différents sites de stockage;
 - f) la distribution de l'eau jusqu'aux compteurs des abonnés;
 - g) le renouvellement des équipements, branchements et compteurs;
 - h) la mise en œuvre du service à la clientèle comprenant la souscription aux abonnements, la relève des compteurs, l'information des consommateurs, l'émission et le recouvrement des factures et le reversement de la part syndicale au syndicat;
 - i) information du syndicat sur le fonctionnement du service en particulier par la présentation des comptes-rendus techniques et financiers;
 - j) activation d'une veille juridique et réglementaire dont il informe le syndicat. Le délégataire répondra personnellement de toutes les réglementations applicables et exploitera le service à ses risques et périls

* Prestations supplémentaires éventuelles que les candidats sont tenus de proposer dans leur offre et que la collectivité se réserve la possibilité de commander ou non:

- conception, financement, proposition et réalisation, avant leur exploitation, de nouveaux ouvrages, objet des îlots concessifs, venant consolider le patrimoine du service,
- mise en œuvre de la télérelève / radiorelève des compteurs abonnés sur l'intégralité du territoire syndical,
- étude et mise en œuvre de compteurs de sectorisation (estimation réalisée par le syndicat dans l'attente de l'étude réalisée par le délégataire: environ 100 nouvelles unités de comptage),
- renouvellement des derniers branchements plomb sur le territoire syndical (environ 300 branchements par an sur 12 ans).

* Caractéristiques financières: la rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Les redevances sont perçues auprès des usagers du service; elles comprennent la part constituant la rémunération du délégataire et la surtaxe destinée au syndicat pour couvrir ses charges d'investissement sur installations et de contrôle du bon fonctionnement du service.

V.3) Procédures de recours

V.3.1) Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, 80011 Amiens, FRANCE. E-mail: greffe.ta-amiens@juradm.fr Tél. 03-22-33-61-70. Télécopieur 03-22-33-61-71. URL: <http://amiens.tribunal-administratif.fr>

V.4) Date d'envoi du présent avis: 9.3.2012.

